



Besoin d'avocat pour la liberté conditionnelle

Par **Valeane**, le **19/05/2008** à **22:17**

Bonjour

Suite à l'incarcération de mon concubin, il doit passer en commission pour une liberté conditionnelle jeudi. Or mon avocat me demande 770 Euros pour aller à ce débat Si je ne lui verse pas dans les 2 jours, en gros, il ne se présentera pas à l'audience. Vu ma situation ceci m'est impossible d'où mes questions:

En a t il le droit? La commission peut elle se dérouler sans avocat.?

Le cas échéant ais je un recours contre lui sachant qu'il avait tous les éléments pour effectuer sa requête pour la commission du mois dernier mais qu'ayant "d'autres priorités" les papiers sont arrivés trop tard au greffe du JAP?

Merci par avance

Par **Jurigaby**, le **20/05/2008** à **02:19**

Bonjour.

Oui, elle a le droit et oui la séance peut se tenir sans avocat.

S'agissant de votre deuxième question, la situation est trop délicate pour pouvoir être appréciée sur internet. Sans doute, pouvez vous rendre à la maison de la justice et du droit de votre ville afin d'avoir une consultation gratuite par un avocat.